



**AVL3C - Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières**  
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet  
1901 - Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 -  
SIREN 413 056 698 - Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-Père, 78440  
**Correspondance** : Mairie de Sailly, 78440 Sailly

Membre FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT [FNE] ILE DE FRANCE,  
association agréée au titre de la protection de l'environnement



Monsieur le Préfet des Yvelines,  
1 rue Jean Houdon  
78 000 VERSAILLES

Le 28 juillet 2016

## Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception

Monsieur le Préfet,

Suite à la réunion du 1er juillet dernier à la sous-préfecture de Mantes sur le projet Italcementi Calcia d'ouverture d'une nouvelle carrière de calcaire cimentier à Brueil-en-Vexin, nous tenons à vous faire connaître notre désaccord sur la manière dont les choses se sont passées lors de cette réunion, et sur le fond de cette affaire.

Entre mai 2014 et juillet 2016, ce projet a fait l'objet de sept présentations par l'industriel, devant les élus, le PNR du Vexin français et les associations, en présence du sous-préfet. Ces présentations biaisées, imprécises, voire aberrantes (exploiter sous la nappe phréatique) ont été vivement critiquées. Deux recours contentieux contre l'arrêté de PIG pris par votre prédécesseur le 13 mai 2015 sont toujours en cours, comme vous le savez.

Le 30 juin 2015, après présentation d'un dernier état du projet, d'autres réunions étaient annoncées à partir de septembre. Puis plus rien jusqu'au 1er juillet 2016 où, surprise même pas annoncée à l'ordre du jour (ordre du jour que nous devons toujours demander, et plusieurs fois), arrive un « nouveau projet ».

Celui-ci, selon le sous-préfet, ne ferait l'objet d'aucun « suivi » d'aucune « concertation », si nous avons bien compris. Il serait destiné à être directement déposé sous forme de demande de permis d'exploiter fin 2016.

Disons-le nettement : pour les associations, une telle manière de procéder est inadmissible.

Ce « nouveau projet » est à l'exact opposé de ce qui avait été soutenu par l'industriel au cours des six réunions précédentes. Le déplacement du concasseur dans la carrière, écarté pour ses graves inconvénients (bruit, pollutions, destruction du paysage) devient soudain « la » solution miracle. Qui suffirait à rendre soudain tout le projet crédible ? Indiscutable ?

Après avoir « baladé » le PNR, les élus, les associations, en faisant semblant d'organiser une « concertation », l'industriel en revient à son véritable but : passer en force, à n'importe quel prix, alors qu'aucune preuve de l'innocuité du projet n'est donnée, et que des questions comme l'indemnisation des communes ou des habitants, ou la résistance des bâtiments proches aux tirs de mine par exemple, n'ont jamais été abordées.

Pour passer en force, Calcia dispose de deux atouts issus d'un long passé, que nous remettons en question aujourd'hui.

D'une part, le soutien sans faille de l'Etat, dans le cadre de la politique « industrialiste » des années 80-90 au mépris des questions de pollution et de santé, politique aujourd'hui dépassée.

D'autre part, le biais introduit par la création en 2000 d'une « zone spéciale » de 550 hectares, totalement dérogoire, où la recherche de calcaire semble pouvoir primer sur toutes autres richesses, naturelles ou humaines, ce qui n'est plus d'actualité.

En citoyens responsables, nous étayons notre refus de ce projet sur une analyse de l'évolution de la région, des aspirations des habitants, de la situation économique et... climatique.

En ce qui concerne l'usine :

En 1921, date de sa création, il y avait 1600 habitants à Gargenville et Juziers. Ils sont aujourd'hui plus de 11 000. N'est-il pas temps de s'inquiéter de la pollution dans la vallée de la Seine, de la mortalité provoquée par la pollution aux particules fines ?

Sachant l'établissement vétuste et l'activité structurellement polluante (1 000 tonnes de CO2 par jour !), est-il raisonnable d'organiser l'avenir du territoire autour des 103 emplois subsistants de cette usine ? N'est-il pas temps d'écarter le discours « défense de l'emploi » et « besoin de ciment » de l'industriel ? Pour le prétendu « besoin de ciment », il suffit d'aller sur les sites des cimentiers pour le voir démenti. Pour l'emploi, quatre usines Calcia situées à moins de 250 km de Paris pourraient reprendre la production, et le site proposer à son personnel des reconversions.

En ce qui concerne le projet de carrière :

Il est très important de le souligner, Brueil-en-Vexin n'est pas le choix de l'industriel. La protection du captage d'eau potable de Guitrancourt -qui lui a été imposée- l'a obligé à déplacer son projet dans une autre vallée, sur ce site qui présente des difficultés insurmontables. En effet, pour exploiter à Brueil puis à Sailly pendant 60 ans, il faut :

- aller chercher du calcaire à plus de 6 km de l'usine alors que la zone est peuplée et qu'il n'y a pas d'accès.
- à 40 m de profondeur. La simple phase « découverte » pour aller chercher le calcaire à ces profondeurs nécessite le déplacement de 3 millions de m3 (évaluation de l'industriel le 10 Décembre 2014)
- à 350 m des habitations, sur un plateau visible à 15km, classé "paysage remarquable" et protégé (PNR),
- en détruisant des terres agricoles de qualité,
- au risque de porter atteinte aux réserves d'eau, particulièrement d'eau potable dans la vallée de la Montcient,
- au risque que tout cela finisse en centre d'enfouissements de déchets ... à un mètre de la nappe phréatique ?

Jusque là, les arguments de l'industriel étaient qu'il faut « sauver l'emploi », avant de reconnaître, le 1er Juillet dernier, que son projet n'en créera pas. En revanche, il risque d'en détruire dans cette zone du Mantois, et particulièrement la partie située dans le PNR où s'amorce un mouvement, pas seulement dans l'agriculture et le tourisme. C'est la seule partie du département

qui se peuple.

L'industriel met maintenant le focus sur sa promesse de rendre les hectares de terre déplacés à l'agriculture. Il serait plus crédible s'il avait, selon des engagements jamais tenus, restauré la carrière de Juziers fermée depuis les années 70. Ne parlons même pas du devenir de celle de Guitrancourt.... Personne, à la Chambre d'agriculture, n'a pu nous donner d'exemple d'entreprise agricole prospère sur une ancienne carrière dans la région.

Nous considérons qu'il s'agit là encore d'une manœuvre pour minimiser les aberrations du projet. Pour nous, surtout au moment où l'entreprise change encore de mains, il est temps de sortir de l'aveuglement provoqué par la mainmise de Calcia sur la région, et prendre en compte d'autres vues que celles qui servent ses intérêts.

Nous n'insisterons pas pour qu'il y ait de nouvelles réunions « de concertation » ou « de suivi du projet de carrière à Brueil ». La mauvaise foi des présentations, les errements du projet, les dangers qu'il fait courir à l'environnement humain et naturel sont parfaitement clairs.

Ce que nous demandons avec force, c'est l'abandon de ce projet et de cette "zone spéciale" aujourd'hui périmée.

Ces 550 hectares doivent rester à l'agriculture. L'eau est à l'avenir plus précieuse que le ciment.

La région, c'est sa richesse, est à la fois un territoire fort peuplé, en 4ème couronne de la banlieue parisienne, un centre de production agricole, une réserve de paysages réputés, dans un PNR utile à toute l'Ile-de-France. De nouvelles priorités s'imposent, aussi bien dans l'aménagement de la vallée de la Seine (développement de nouvelles activités économiques non polluantes, renforcement de l'attractivité touristique, etc...) que dans la préservation des ressources, (eau, terres agricoles, paysages), etc...

En affirmant cela, nous sommes en accord avec la délibération communautaire de GPSEO (séance du 14 avril 2016) énonçant les « prescriptions du plan local d'urbanisme intercommunal », notamment dans ses articles 2, 3, 4, 7, avec les préconisations de la COP 21, avec les recommandations du SDAGE, avec la loi sur la biodiversité en cours de discussion à l'Assemblée Nationale.

Nous pensons, Monsieur le Préfet, que vous êtes, de par votre expérience et votre position, prêt à reconnaître et à sanctionner ces évolutions, dont la plupart (protection de l'eau par exemple) sont déjà inscrites dans le droit. Nous comptons sur vous pour défendre une nouvelle politique de développement respectueuse du territoire et de ses habitants.

Nous vous remercions et vous assurons, Monsieur le Préfet, de nos meilleurs sentiments.

Signé par les associations AVL3C Vexin Zone 109 (Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières), AABV (Association des Amis de Brueil-en-Vexin), AVF (Amis du Vexin Français) qui vous feront parvenir chacune cette lettre.

NB : cette lettre est destinée à prendre la forme de « lettre ouverte » et sera donc diffusée.

---

Dominique Louise PELEGRIN - Présidente